



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organes humains

Question écrite n° 57637

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'avenir des greffes de visage. Cette méthode a désormais fait ses preuves. En effet, sur 28 personnes greffées d'une partie ou de la totalité du visage, 25 sont encore en vie. Ces greffes couronnées de succès indiquent que cette technique est viable et apporte une amélioration de la qualité de vie des personnes opérées. Pourtant, alors que la France était pionnière dans ce domaine, la dernière transplantation faciale réalisée remonte aujourd'hui à près de deux ans. Certes, ce sont des programmes coûteux, qui se doivent d'être réservés aux patients que la chirurgie constructive classique ne peut soulager, et se doit donc de rester exceptionnelle. Mais exceptionnelle ne veut pas dire absente. Or les chirurgiens déplorent le blocage des listes d'attente. Cette technique ne doit pas être abandonnée. Il me semble nécessaire de documenter les progrès réalisés par les patients qui ont subi une greffe du visage et d'agir pour donner une chance aux victimes de défiguration d'avoir accès à une telle greffe. Par conséquent, il souhaite connaître ses intentions afin de remédier au blocage d'une technique où la France était *leader* et d'impulser l'accès à cette chirurgie notamment en développant la recherche et les travaux concernant l'immunologie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57637

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4791

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)